



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Excusés : 2
- Votants : 28
dont 1 pouvoir

OBJET :

**Création de la
Commission d'appel
d'offres (CAO) et
désignation des
membres**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LANCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), José PEREIRA.

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Olivier BOUDY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1411-5 et L.1414-2 ;

Vu la délibération n° 2026.036 du 21 mai 2026 décidant à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations relevant de la compétence du conseil municipal au cours de la présente séance ;

Considérant que la composition de la commission respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant que la commune peut être amenée à passer des marchés publics soumis à procédure formalisée ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer une Commission d'Appel d'Offres pour examiner les offres et donner son avis au Maire ; Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE, à l'unanimité, de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) conformément aux dispositions du Code de la commande publique.**
- **INDIQUE que la commission, présidée par le Maire, est composée uniquement de membres élus du Conseil municipal :**
 - 5 membres titulaires (4 majorité / 1 opposition) ;
 - 5 membres suppléants (4 majorité / 1 opposition).
- **Élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres**

Dépôt des listes : Les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1	1	Anne-Marie OUMEDJKANE
	2	Laurent MENSIGNAC
	3	Olivier BOUDY
	4	Marie-Paule TOURNADOUR

**Délibération n°
2026.039**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 04

Suite n° 1

Liste 2	1	Emma BLONDEL
---------	---	--------------

Liste 3	1	Jordan AUDIGUIER
---------	---	------------------

Résultat du scrutin : Nombre de suffrages exprimés : 28

Liste	Nombre de voix
Liste 1	24
Liste 2	2
Liste 3	2

Calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste (Quotient électoral : $28 \div 5 = 5,6$)

Attribution des sièges

- Liste n°1 : 4 sièges
- Conformément aux règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, après répartition des sièges et constat d'une égalité de reste entre les listes n°2 et n°3, le dernier siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus soit la liste 2.

Sont proclamés élus membres titulaires de la CAO :

1	Anne-Marie OUMEDJKANE
2	Laurent MENSIGNAC
3	Olivier BOUDY
4	Marie-Paule TOURNADOUR
5	Emma BLONDEL

- Élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Dépôt des listes : Les listes suivantes ont été déposées :

Liste 1	1	Yoann BARROT
	2	Stéphane BIRYCKI
	3	Victoria RIZZI
	4	José PEREIRA

Liste 2	1	Elodie CHASSAGNE
---------	---	------------------

Résultat du scrutin : Nombre de suffrages exprimés : 27
Abstention : 1

Liste	Nombre de voix
Liste 1	24
Liste 2	3

Calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste (Quotient électoral : $27 \div 5 = 5,4$)

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_039-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

**Délibération n°
2026.039**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 04

Suite n° 2

Attribution des sièges

- Liste n°1 : 4 sièges
- Liste n° 2 : 1 siège

Sont proclamés élus membres titulaires de la CAO :

1	Yoann BARROT
2	Stéphane BIRYCKI
3	Victoria RIZZI
4	José PEREIRA
5	Elodie CHASSAGNE

- **INDIQUE** que la commission se réunit chaque fois que nécessaire pour émettre un avis sur les marchés publics soumis à procédure formalisée. Elle rend ses avis au Maire par écrit.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mai 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_039-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026